

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 22 juin 2020

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	15 juin 2020	15 juin 2020
23	21	21		

Délibération n° 22062020-039 : Affectation des résultats

L'an deux mille vingt, le **lundi 22 juin** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les « gestes barrière », l'accueil du public se limitera à 20 personnes. Le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Martine LLEU, Jackie ALBERT, Colette PARONNAUD, Jean-Pierre PARONNEAU, Cécile BONNIFAIT, Cédric ROUSSEAU, Micheline SIMONNEAU, Isabelle DUMONT, Claude RAVON, Sandrine GUIBERT, Rémi GROLAUD, Christophe PARION, Christèle ROBLIN, Marc-Antoine LAMBERT, Marina BERVOETS, Jean-Luc PROQUIN, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE, Annie MENDEVILLE, Jean-François MALTERRE.
Membres absents non représentés :
Denis DUBOURGNOUX, Carole BREUIL.
Membres absents représentés :
Secrétaire de séance : Christèle ROBLIN.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire de Saint-Pierre-La-Noüe, à l'unanimité des membres, prend acte de l'approbation du compte administratif 2019 faite par délibération du 2 mars 2020 :

- 1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif 2019, lequel se résume ainsi :**

Classes	Solde début de gestion	Opérations de l'exercice			Restes à réaliser			Résultat définitif
		Dépenses	Recettes	Résultat	Dépenses	Recettes	Résultat global	
1-2-3	-239 398.13	358 414.25	319 547.79	-38 866.46	-278 264.59	49 474.00	79 370.00	-248 368.59
6-7-8	211 322.47	991 566.17	1 160 875.86	169 309.69	380 632.16	0	0	380 632.16
TOTAUX	-28 075.66	1 349 980.42	1 480 423.65	130 443.23	102 367.57	49 474.00	79 370.00	132 263.57

- 2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,**
- 3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,**
- 4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,**
- 5. Constate que le compte administratif présente les résultats suivants :**

Résultat global de fonctionnement		Excédent	380 632.16
Résultat de l'exercice	Excédent	169 309.69	
Report à nouveau	Excédent	211 322.47	
Résultat global d'investissement		Déficit	248 368.59
Résultat comptable	Déficit	278 264.59	
Restes à réaliser dépenses		49 474.00	
Restes à réaliser recettes		79 370.00	

6. Décide d'affecter le résultat de fonctionnement au budget 2020 comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé	compte 1068	248 368.59
Report à nouveau	compte 002	132 263.57

7. Décide de reporter le résultat d'investissement au budget 2020 comme suit :

Résultat d'investissement reporté	compte 001	278 264.59
-----------------------------------	------------	------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 20 voix pour et 1 abstention :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Approuve** l'affectation des résultats telle que présentée ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 2020 0622 -- 22062020039 ----- -- DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 25/06 / 2020

Fait et délibéré les jours, mois et ans
désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 23 juin 2020.

Le Maire



Walter GARCIA